

Appel à projets 2025 – Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor

« Agir ensemble en Côtes d'Armor pour un territoire solidaire, durable et inclusif »

Du 3 septembre au 5 novembre 2025

La Fondation, portée par des valeurs fortes d'inclusion, de solidarité et d'ancrage territorial, lance son 9^e appel à projets.

Créée en 2021, la Fondation du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'est donnée la mission d'accompagner les structures qui œuvrent pour **l'intérêt général et qui participent à l'animation et au développement des Côtes d'Armor.**

Elle accompagne notamment les acteurs engagés dans les **transitions sociales, écologiques et médico-sociales.**

C'est pourquoi la Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor, donne aujourd'hui la priorité à **des projets à but non lucratif et d'intérêt général**, enracinés dans les Côtes d'Armor, qui agissent dans l'un ou plusieurs de ces trois domaines :

➤ Agir pour le climat et la transition écologique

Les projets doivent contribuer à la transformation écologique du territoire :

- Réduction des déchets
- Développement des mobilités douces
- Adaptation au changement climatique

➤ Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

Les projets doivent répondre à des besoins sociaux **peu ou mal satisfaits**, s'adresser à des **publics fragilisés** ou se déployer sur un **territoire en difficulté**. Ils doivent favoriser la **diversité**, le **vivre-ensemble** et le **lien social**, notamment par :

- La lutte contre l'isolement
- Des initiatives intergénérationnelles
- L'accès à la culture, à l'emploi ou à la citoyenneté pour tous
- Le soutien aux personnes en situation d'exclusion.

➤ Agir sur l'accès aux soins et aux droits pour les personnes en situation de handicap

Les projets doivent améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap ou avec un accès restreint aux soins. Sont visés :

- L'accès aux soins ou à l'accompagnement
- L'adaptation des espaces ou des services
- Les actions de sensibilisation
- Le soutien à l'autonomie et à l'inclusion.

La Fondation ne soutiendra pas les frais d'installation de personnels médicaux, les aides à l'équipement de cabinets médicaux, les aides individuelles aux personnes, les campagnes de sensibilisation grand public (radio, médias...), la formation continue, le fonctionnement.

Dotation et financement

Une **dotation globale de 40 000 €** est dédiée à cet appel à projets.

Chaque projet pourra recevoir une aide comprise entre **3 000 € et 15 000 €**.

Le soutien financier apporté par la Fondation ne **doit pas excéder 50% du budget prévisionnel du projet**. Le soutien aux projets retenus sera adapté en fonction de leur portée et de leurs besoins.

Critères d'éligibilité

Pour être recevable, le projet doit :

- Être porté par un **organisme éligible au mécénat** (association, fondation, etc.)
- Être **implanté ou actif dans les Côtes d'Armor**
- Être à **but non lucratif et d'intérêt général**
- S'inscrire dans **au moins un des trois axes** mentionnés
- Être **pérenne et/ou reconductible** dans le temps
- Être **pertinent et utile pour le plus grand nombre**
- Être déposé **exclusivement via le formulaire en ligne**

⚠ Tout dossier incomplet, hors délai, ou non transmis via le formulaire en ligne ne sera pas pris en compte.

Critères d'évaluation

✓ Pérennité et continuité

- Le projet doit envisager une **mise en œuvre durable ou reconductible**

- Des éléments de **pérennisation**, d'**essaimage** ou d'**autonomisation** doivent être explicités

✓ Maturité du projet

- Les besoins doivent être **clairement identifiés**
- Les **partenaires** doivent être repérés
- Le **calendrier** de mise en œuvre doit être réaliste
- Un **budget global** doit être présenté, même si le soutien de la Fondation ne couvre qu'une part
- Une **gouvernance ou une équipe** claire doit être en place
- Le projet doit être **faisable**, à la fois sur le plan **opérationnel** et **financier**

✓ Critères complémentaires

- **Capacité d'innovation** : réponse nouvelle à un besoin mal couvert
- **Co-construction** : implication des bénéficiaires ou des partenaires dans l'élaboration du projet
- Les projets **croisant au moins deux des trois axes thématiques** seront **particulièrement valorisés**

✗ La Fondation ne soutiendra pas les projets suivants :

- Les projets à **caractère politique ou religieux**
- Les projets **sans ancrage territorial clair dans les Côtes d'Armor**
- Les projets à **visée commerciale ou lucrative**
- Les **événements ponctuels** ou **manifestations culturelles**
- Les projets **initiés par des personnes physiques** à but personnel
- Le **financement du fonctionnement courant** des structures (salaires, frais de gestion, déplacements)

Dépôt des candidatures

- **Ouverture** : 3 septembre 2025
- **Clôture** : 5 novembre 2025 à **23h59**

✗ Aucun dossier ne sera accepté après cette date.

✗ Les candidatures doivent être **exclusivement transmises via le formulaire en ligne**.

L'éligibilité des dossiers sera vérifiée par la Fondation de France (respect du critère d'intérêt général et de l'éligibilité au mécénat) sur la base des documents fournis lors du dépôt de candidature. Les dossiers validés seront ensuite étudiés pour présentation au Comité Exécutif, et une rencontre avec le porteur de projet pourra être requise.

La décision du Comité Exécutif sera communiquée courant décembre 2025.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La [politique de protection des données, https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/politiqueDeProtectionDesDonneesPersonnelles.html](https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/politiqueDeProtectionDesDonneesPersonnelles.html) et les [conditions générales d'utilisation https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/reglement.html](https://www.fondation-ca-cotesdarmor.fr/reglement.html) sont disponibles sur le site Internet www.fondation-ca-cotesdarmor.fr

CONTACT

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, la Fondation Crédit Agricole des Côtes d'Armor reste joignable par mail à fondation@ca-cotesdarmor.fr